

**Projet de résolutions AGE**

**UBCI LEASING**

Siège social : 39, Avenue du 10 décembre 1948, El Menzah IV, 1004, Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'UBCI LEASING qui se tiendra en date du 29/12/2010.

**Première résolution :**

L'AGE après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration relatif à la fusion approuve ledit rapport tel qui lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution :**

L'AGE après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et du rapport spécial du commissaire aux apports relatifs à la fusion prend acte desdits rapports tels qui lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième résolution :**

L'AGE ayant pleine et entière connaissance du traité de fusion et du prospectus de fusion par absorption de L'UBCI Leasing par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, décide la fusion par voie d'absorption de UBCI Leasing par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie

- Approuve les apports effectués à titre de fusion ainsi que l'évaluation qui en a été faite - Approuve la rémunération de ces apports
- Constate ainsi que les conditions auxquelles est subordonnée la fusion sont réalisées et par conséquent :
- Décide que la fusion par absorption de UBCI Leasing par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est définitive.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### **Quatrième résolution :**

L'AGE, comme conséquence de l'adoption de la troisième résolution approuve la dissolution sans liquidation de l'UBCI Leasing.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'Extraits du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.